



Electrabel  
CoGreen 

Electrabel  
CoGreen 

Electrabel CoGreen Newsletter  
Mai 2019

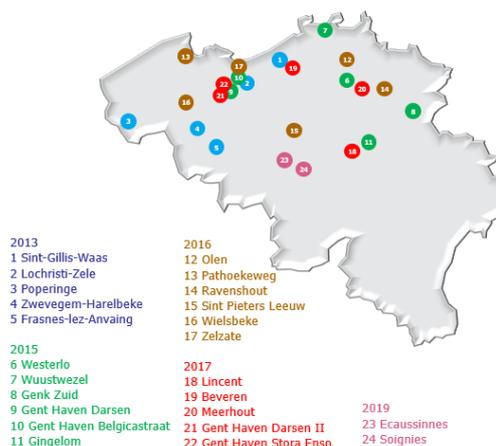
Chère/cher actionnaire,

Quoi de neuf dans notre **17ème newsletter** ?

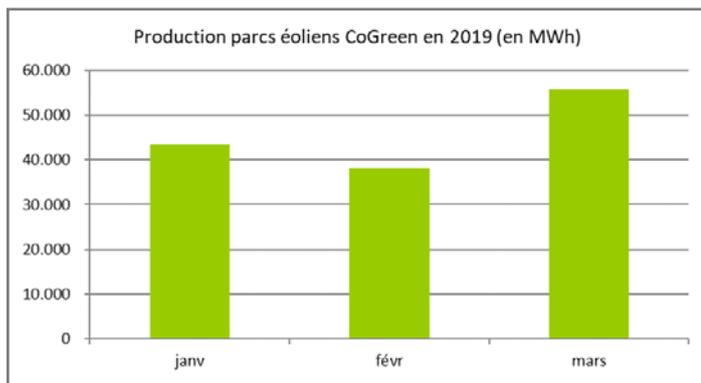
Nous commençons par vous donner les chiffres de production des premiers mois de 2019, avant de vous présenter les deux parcs éoliens grâce auxquels Electrabel CoGreen s'est récemment élargie. **N'oubliez pas de lire l'article sur la récupération du précompte mobilier, qui contient des informations importantes pour l'établissement de votre déclaration d'impôts.**

Enfin, nous invitons tous nos actionnaires à prendre part à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Vous souhaitez relire les newsletters précédentes ? Vous les trouverez sur le site Web d'Electrabel CoGreen : <https://www.electrabelcogreen.com>.



## Production d'énergie durant les premiers mois de 2019



Au cours des trois premiers mois de 2019, les parcs éoliens d'Electrabel CoGreen ont produit 137.166 MWh, soit une capacité suffisante pour couvrir la consommation électrique moyenne de 156.761 ménages.

Si vous souhaitez obtenir chaque mois une mise à jour des données de production par parc, visitez régulièrement le site [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

## Récupération du précompte mobilier

Depuis le 1er janvier 2018, la première tranche de 640 EUR (montant indexé pour l'exercice d'imposition 2019) de dividendes reçus, payés ou attribués depuis le 1er janvier 2018 est, pour tout assujetti personne physique, exonérée d'impôts des personnes physiques. Cette exonération est donc également d'application pour les dividendes que vous avez reçus d'Electrabel CoGreen.

Les dividendes sur actions sont en principe soumis à un précompte mobilier de 30%. Etant donné que l'exonération susmentionnée ne s'applique qu'aux impôts des personnes physiques et non pas au précompte mobilier, le précompte mobilier doit encore toujours être retenu sur cette première tranche de dividendes. Par conséquent, 30% de précompte mobilier a été retenu en 2018, lors de la distribution d'un dividende d'Electrabel CoGreen. Cette exonération doit être demandée par la personne physique même et ce au moyen de la déclaration à l'impôt des personnes physiques pour l'année de revenus 2018, qui doit être déposée pour le 30 juin 2019. Attention, veuillez noter que, pour l'année de revenus 2018, vous ne pouvez reprendre que maximum 640 EUR en dividendes, sur lesquels vous ne pouvez alors récupérer qu'un maximum de 192 EUR (à savoir 640 EUR x 30%). Si vous recevez également des dividendes sur d'autres actions, ceux-ci sont également pris en compte pour le calcul de la tranche susmentionnée et vous déterminez en principe vous-même sur quels dividendes vous voulez récupérer le précompte mobilier.



Dans la case **1437-18** de la déclaration à l'impôt des personnes physiques (voir ci-dessous), vous remplissez le montant du précompte mobilier qui a été retenu sur le montant exonéré des dividendes reçus. Le montant du précompte mobilier que vous avez indiqué sera alors compensé avec l'impôt dû et éventuellement remboursé.

**Exemple 1 :** un actionnaire détient 20 actions dans le capital social d'Electrabel CoGreen. Il a par exemple un rendement brut de 5,55 EUR par action. Le dividende brut s'élève donc à un total de 111 EUR. 30% de précompte mobilier a été retenu à la source :  $111 - 30\% = 77,7$ . Ces 77,7 EUR ont été distribués en juin 2018. Les 30% du précompte mobilier retenus à la source, à savoir 33,3 EUR, peuvent être récupérés (et ce jusqu'au plafond susmentionné) et doit donc être repris dans la case 1437-18 de la déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Exemple 2 : un actionnaire a reçu un dividende de 105 EUR sur son compte bancaire. Pour connaître le montant du précompte mobilier qui peut être récupéré, il fait le calcul suivant : diviser 105 par 0,7 = 150. 150 EUR est le dividende brut, précompte mobilier compris. Le montant qui peut être récupéré est égal au précompte mobilier retenu, à savoir  $150 - 105 = 45$  EUR (à savoir le dividende brut moins le dividende net finalement perçu (dividende net), jusqu'au plafond susmentionné). Dans la case concernée, il convient donc d'inscrire 45.

Si vous désirez recevoir une attestation, veuillez envoyer un mail à [info@electrabelcogreen.com](mailto:info@electrabelcogreen.com).

page 8

### Cadre VII - REVENUS DES CAPITAUX ET BIENS MOBILIERS

A. REVENUS DE CAPITAUX AVANT DEDUCTION DES FRAIS D'ENCAISSEMENT ET DE GARDE		
1. Revenus dont la déclaration est facultative et précompte mobilier imputable afférent aux revenus exonérés		
a) Revenus dont la déclaration est facultative (qui ne sont pas exonérés de l'impôt des personnes physiques) :		
1) avec précompte mobilier de 30 % :	1160-04 .....	2160-71 .....
2) avec précompte mobilier de 20 % :	1161-03 .....	2161-70 .....
3) avec précompte mobilier de 17 % :	1435-20 .....	2435-87 .....
4) avec précompte mobilier de 15 % :	1162-02 .....	2162-69 .....
5) avec précompte mobilier de 10 % :	1163-01 .....	2163-68 .....
6) avec précompte mobilier de 5 % :	1436-19 .....	2436-86 .....
 b) Précompte mobilier imputable retenu sur les dividendes qui (pour maximum 640 euros (1)) sont exonérés de l'impôt des personnes physiques :	1437-18 .....	2437-85 .....

## Deux nouveaux parcs éoliens au sein d'Electrabel CoGreen

Electrabel CoGreen accueille deux nouveaux parcs éoliens.



### Parc éolien d'Écaussinnes

Le parc éolien d'Écaussinnes se compose de 3 éoliennes de 150m de haut situé le long de la Route nationale 57, entre les villages de Mignault et de Marche-Lez-Écaussinnes. Chacune de ces constructions dispose d'une capacité de production de 3,2 MW. Le parc éolien produira ainsi annuellement près de 19 250 MWh, soit l'équivalent de la consommation de près de 5 500 ménages wallons. Les éoliennes permettront également d'éviter l'émission de 7 700 tonnes de CO2 par an.



### Parc éolien de Soignies

Le parc éolien de Soignies se situe le long de la Route nationale 57 à proximité de la zone d'activités économiques de Soignies. Il est composé de 2 éoliennes. La production estimée de ce parc éolien s'élève à 8 million de kWh par an. Ceci représente l'équivalent de la consommation de 2 570 ménages. Le parc évite l'émission de 4 100 tonnes de CO2 par an.

# Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 21 juin 2019

En tant qu'actionnaire, vous êtes cordialement invité à assister à la prochaine **Assemblée Générale Ordinaire** d'Electrabel CoGreen.

L'Assemblée se tiendra le vendredi 21 juin 2019 à 10h00 dans les bâtiments d'ENGIE, boulevard Simon Bolivar 34, 1000 Bruxelles.

Si vous comptez y assister, merci de nous avvertir de votre présence avant le 14 juin en envoyant un mail à : [info@electrabelcogreen.com](mailto:info@electrabelcogreen.com)



## Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.
2. Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2018.
3. Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice 2018 et affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Décharge à donner au Commissaire.
6. Mandats.

Pendant l'Assemblée Générale Ordinaire, différents documents juridiques feront l'objet de commentaires explicatifs. Vous trouverez ces documents sur notre site web [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous invitons à assister à une présentation qui se penchera sur l'exploitation des éoliennes et les raisons pour lesquelles elles sont parfois mises à l'arrêt. Jeroen Bettens, Operations & Maintenance Manager auprès du département Renewable Energies Belux, vous donnera des explications détaillées sur le sujet.

[Plan d'accès](#)

# Enquête d'une étudiante de l'Université Libre de Bruxelles

Une étudiante de l'université libre de Bruxelles en Master 2 de sciences et gestion de l'environnement aimerait faire une enquête auprès des coopérateurs dans le secteur de l'énergie éolienne. Cette enquête se présente sous forme d'un questionnaire et est complètement anonyme. Votre participation l'aiderait beaucoup pour son mémoire de fin d'étude et ferait avancer la recherche sur les coopératives éoliennes. Si vous souhaitez y répondre, cliquez sur le lien ci-dessous qui vous mènera directement au questionnaire :

[Lien enquête](#)

En vous remerciant pour elle.